



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

mercredi 27 janvier 2016

### **Fleur Pellerin remet les Prix « Patrimoines pour Tous » aux lauréats de l'édition 2015**

**Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, a remis le Prix « Patrimoines pour Tous », aux lauréats de l'édition 2015, mercredi 27 janvier, en clôture de la 10<sup>e</sup> Commission Culture et Handicap.**

Dans le cadre de la politique de démocratisation culturelle menée par le ministère de la Culture et de la Communication, le prix « Patrimoines pour Tous » distingue depuis 2011 une démarche d'excellence en matière d'accessibilité généralisée pour les personnes en situation de handicap moteur, visuel, auditif ou mental, dans les établissements culturels accueillant du public.

Le « Prix Patrimoines pour Tous » récompense ainsi des musées, des monuments, des services d'archives ou d'autres sites patrimoniaux pour leurs réalisations en matière de conformité aux normes handicap du cadre bâti, d'innovation liées à une démarche d'accès et d'usage pour tous, de médiation favorisant l'autonomie des personnes, et de mixité des publics.

Pour cette cinquième édition du Prix, Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, en présence de Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion, a salué l'engagement des établissements primés, plus largement, de l'ensemble des établissements publics sous tutelle de l'État ou des collectivités territoriales, en faveur de l'accès de tous à la culture.

Le 1<sup>er</sup> Prix « Patrimoines pour Tous », pour la catégorie des établissements relevant des collectivités territoriales, a été remis au musée départemental de la Céramique de Lezoux (Puy-de-Dôme) qui reçoit 20 000 euros. Ce musée soutenu activement par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a fait de l'accessibilité pour tous les publics sa marque de fabrique. Dernièrement, il a ainsi accueilli durant plusieurs mois un groupe intergénérationnel composé de seize personnes ayant des difficultés de santé ou très isolées socialement afin de favoriser l'accès à une pratique culturelle.

Le 2<sup>ème</sup> Prix a été décerné, ex-aequo, au musée des beaux-arts de Quimper (Finistère) et au musée Fabre de Montpellier (Hérault), qui reçoivent chacun 15 000 euros. Le musée des beaux-arts de Quimper s'est engagé dans une politique d'accessibilité généralisée afin de favoriser la compréhension des œuvres par tous les publics. Sa salle pédagogique "Secrets d'atelier" est emblématique de cet engagement. Le musée Fabre de Montpellier dispose, quant à lui, d'une accessibilité au cadre bâti très complète et accueille annuellement près de 1 500 personnes handicapées. Depuis 2010, il propose une programmation de visites et d'ateliers adaptés à chaque déficience pour les visiteurs individuels.

Le jury a également attribué, sans dotation budgétaire, une mention spéciale au musée Picasso d'Antibes (Alpes-Maritimes). Situé au sein du château Grimaldi, ce musée est aujourd'hui accessible aux personnes à mobilité réduite à la faveur d'une importante rénovation réalisée en 2008. Il reçoit chaque année environ 1 000 visiteurs handicapés, dont le quart est accueilli dans le cadre de micro-projets spécifiques de pratiques artistiques et culturelles.

Dans la catégorie des établissements relevant de l'État, la ministre a remis leur diplôme à deux établissements. Les Archives nationales (sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine) ont été saluées notamment pour leur participation à différents projets de recherche visant à améliorer l'accès pour tous aux ressources et à la connaissance. Le musée national du Sport à Nice, qui relève du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, a été distingué pour sa politique de mixité des publics dans l'offre culturelle et sa présentation des disciplines handisport au sein du parcours muséographique.

Le jury, qui s'est réuni le 5 octobre dernier, sous la présidence de Vincent Berjot, directeur général des patrimoines, en présence des principales associations de personnes handicapées et de la société civile, et de la déléguée ministérielle à l'accessibilité, Marie Prost-Coletta, a souligné la très grande qualité de l'ensemble des dossiers de candidature. Il a souhaité associer au palmarès, les lauréats de l'édition 2014 : le Château de Saint-Mesmin, le Muséum d'histoire naturelle de Toulouse et le musée du Château de Mayenne, ainsi que le musée d'histoire de Nantes - Château des ducs de Bretagne au titre d'une mention spéciale.

*«Pour que tous les Français participent à la vie culturelle, il faut faire en sorte que la vie culturelle fasse une place à chacun. Chacun doit s'y sentir inclus. C'est à mes yeux un enjeu essentiel, de justice sociale et de cohésion nationale à la fois. Les Prix "Patrimoine pour tous" montrent que rien n'est impossible à qui veut rendre les lieux de culture toujours plus accessibles aux personnes en situation de handicap. Tous ceux qui oeuvrent en ce sens pourront compter sur mon soutien». a déclaré Fleur Pellerin*

#### **Contact**

Ministère de la Culture et de la Communication  
Délégation à l'information et à la communication  
Pôle Presse  
Tél. : 01 40 15 83 08  
service-presse@culture.gouv.fr  
www.culturecommunication.gouv.fr